

BUDGET

express

www.desjardins.com/economie

2 mai 2006

DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL DU 2 MAI 2006

- Mesures fiscales
- Point de vue économique

BULLETIN D'INFORMATION



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques



Le 2 mai 2006

Le ministre des Finances du Canada, Monsieur Jim Flaherty, a déposé cet après-midi le premier budget conservateur, celui pour l'année 2006-2007. Comme promis, ce budget apporte une réduction du taux de la TPS qui passera de 7 % à 6 % à compter du 1^{er} juillet 2006 de même qu'une prestation imposable pour la garde d'enfants de moins de 6 ans, de 100 \$ par mois à compter de juillet 2006.

De plus, ce budget propose une baisse du taux d'impôt des sociétés et confirme les mesures proposées par le gouvernement précédent à l'égard des dividendes. Finalement, certains ajustements sont apportés à l'impôt des particuliers dont, entre autres, une légère hausse de l'impôt, un crédit d'impôt à l'emploi et un autre pour les laissez-passer de transport en commun.

Faits saillants

Mesure générale

- Réduction de la TPS de 7 à 6 % à compter du 1^{er} juillet 2006

Mesure affectant Desjardins – Entreprise

- Réduction du taux d'impôt des sociétés
- Augmentation du plafonds des affaires
- Élimination de la surtaxe des sociétés
- Diminution du taux réduit d'imposition des sociétés
- Élimination de l'impôt fédéral sur le capital

Mesures affectant les particuliers

- Hausse du taux de base et du taux de conversion des crédits personnels
- Baisse du montant personnel de base
- Crédit canadien pour emploi
- Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer de transport en commun
- Dividendes de grandes sociétés
- Crédit pour revenu de pension
- Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants
- Bourse d'études et de perfectionnement
- Crédit d'impôt pour manuels scolaires
- Gain en capital des pêcheurs
- Déduction pour outils
- Actions accréditives
- Titres cotés en bourse et fonds de terre écosensibles
- Prestation pour enfants handicapés
- Dispositions administratives

Mesures affectant les entreprises

- Mesures décrites à la section Desjardins - Entreprise
- Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis
- Déduction pour amortissement au titre des outils
- Report des pertes autre qu'en capital et des crédits d'impôt à investissement
- Dividendes de coopératives agricoles



Le 2 mai 2006

MESURE GÉNÉRALE

Le gouvernement fédéral annonce une baisse du taux de la TPS qui passe à 6 % à compter du 1^{er} juillet 2006. Des mesures transitoires seront prévues pour l'application de cette baisse. De façon sommaire, si la TPS n'est ni payable ni payée avant le 1^{er} juillet, le taux applicable sera de 6 %, alors qu'il sera de 7 % si la taxe est payée ou payable avant cette date. Généralement, la taxe devient payable à la date de production de la facture.

Les entités de Desjardins, qui sont des institutions financières, ne récupèrent généralement pas la TPS qu'elles paient sur leurs achats. Ainsi, compte tenu de

cette baisse, certaines acquisitions de biens et services auraient avantage à être retardées après le mois de juin.

Pour les entreprises qui ne sont pas des institutions financières, et qui généralement réclament la TPS sur leurs achats, cette mesure aura surtout comme effet qu'elles devront modifier leur système de facturation pour le 1^{er} juillet 2006.

Pour les particuliers, cette baisse aura un effet net de 1,075 % étant donné que la taxe de vente du Québec (TVQ) s'applique sur la TPS.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Réduction du taux d'impôt des sociétés

Le taux général d'imposition du revenu des sociétés qui est actuellement de 21 % sera réduit à 20,5 % à compter du 1^{er} janvier 2008, à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2009 et à 19 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette réduction sera calculée au prorata pour les années d'imposition comprenant ces dates.

Cependant, la réduction du taux général d'imposition du revenu des sociétés ne s'appliquent pas aux types de revenus suivants : le revenu bénéficiant déjà de la déduction accordée aux petites entreprises ou de la déduction supplémentaire pour caisse de crédit et le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien, qui donne droit à un impôt spécial remboursable.

Augmentation du plafond des affaires

Le plafond des affaires qui donne droit au taux réduit d'imposition pour les sociétés sera augmenté de 300 000 \$ à 400 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'augmentation du plafond des affaires sera calculée au prorata pour les années d'imposition comprenant le 1^{er} janvier 2007.

Élimination de la surtaxe des sociétés

La surtaxe des sociétés sera éliminée pour toutes les sociétés à compter du 1^{er} janvier 2008. Les dispositions législatives déjà adoptées prévoyaient l'élimination de cette surtaxe en 2008 mais uniquement dans le cas des petites et moyennes entreprises.

L'élimination de la surtaxe des sociétés sera calculée au prorata pour les années d'imposition comprenant le 1^{er} janvier 2008.

Diminution du taux réduit d'imposition des sociétés

Le taux réduit d'imposition des sociétés, qui est actuellement de 12 %, sera diminué à 11,5 % à compter de 2008 et à 11 % à compter de 2009. Le taux réduit s'applique au revenu admissible à la déduction pour petites entreprises ou à la déduction supplémentaire pour caisses de crédit.

La diminution du taux réduit d'imposition sera calculée au prorata pour les années d'imposition comprenant ces dates.

| | Taux actuels | Taux proposés | | |
|--------------|--------------------|---------------|------|------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 |
| Taux réduit | 13,12 ¹ | 11,5 | 11 | 11 |
| Taux de base | 22,12 ¹ | 20,5 | 20 | 19 |

1 : incluant la surtaxe

Élimination de l'impôt fédéral sur le capital

Il est proposé d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, soit deux ans plus tôt que prévu.

L'élimination de l'impôt fédéral sur le capital sera calculée au prorata pour les années d'imposition comprenant le 1^{er} janvier 2006.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Hausse du taux de base et du taux de conversion des crédits personnels

En novembre 2005, le gouvernement libéral s'était empressé de présenter une mise à jour économique où il avait annoncé la baisse du taux de conversion des crédits d'impôts et du taux minimal d'imposition, les faisant passer de 16 % à 15 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2005.

Le présent budget fait passer ces taux de 15 % à 15,5 % le 1^{er} juillet 2006, ramenant les taux effectifs pour l'année 2006 à 15,25 %. En considérant la baisse du crédit de base, cela équivaut, pour chaque contribuable québécois dont le revenu gagné est supérieur ou égal à 36 378 \$, à un impôt additionnel de 83 \$ pour l'année; ce coût additionnel est de 99 \$ pour les résidents des autres provinces.

Pour les années 2007 et suivantes, le taux de base sera maintenu à 15,5 %.

Baisse du montant personnel de base

Par la même occasion, l'ancien gouvernement libéral avait annoncé la hausse du montant personnel de base de 500 \$ pour l'année 2005, le faisant passer de 8 148 \$ à 8 648 \$. Ce montant, une fois indexé, a procuré aux canadiens une exemption de base de 9 039 \$ depuis le 1^{er} janvier 2006.

Or, on apprend que le montant de 9 039 \$ sera ramené à 8 639 \$ le 1^{er} juillet 2006, laissant ainsi un montant pour l'année de 8 839 \$. Pour déterminer le montant de base pour 2007, on indexera d'abord le montant de 8 639 \$ pour tenir compte de l'inflation puis on y ajoutera un montant de 100 \$. La même méthode sera suivie pour 2008 mais le montant ajouté sera de 200 \$. Pour 2009, on confirme que le montant personnel de base ne pourra être inférieur à 10 000 \$.

Des ajustements similaires sont apportés au crédit pour conjoint. Ainsi, le 1^{er} juillet 2006, ce crédit passera de 7 675 \$ à 7 335 \$, laissant un montant pour l'année de 7 505 \$.

Crédit canadien pour emploi

À compter du 1^{er} juillet 2006, le gouvernement annonce la mise en place d'un crédit canadien pour emploi. Ce crédit permettra aux employés, pour 2006, de bénéficier d'un crédit d'impôt sur un montant maximal de 250 \$, soit une réduction d'impôt pouvant atteindre 32 \$ pour l'année pour les résidents du Québec (38 \$ pour ceux des autres provinces). Pour 2007, le crédit d'impôt pourra être calculé sur un revenu d'emploi pouvant atteindre 1 000 \$. Ce montant de 1 000 \$ sera indexé à compter de 2008.

Prestation universelle pour la garde d'enfants

Une mesure très attendue de ce budget est la mise sur pied d'une prestation universelle pour la garde d'enfants. Ainsi, à compter de juillet 2006, chaque famille ayant un enfant de moins de six ans recevra une aide de 100 \$ par mois par enfant.

À noter que cette somme sera imposable entre les mains du conjoint dont le revenu est le plus faible.

Par ailleurs, cette aide viendra réduire la prestation fiscale pour enfant à l'égard des enfants de moins de 6 ans. Ce montant non imposable pouvait atteindre 1 945 \$ pour les faibles revenus.

Crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer de transport en commun

Le budget propose l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable pour le coût des laissez-passer de transport en commun mensuels ou de plus longue durée. Le taux du crédit sera de 15,25 % pour 2006 et de 15,5 % à compter de 2007. Le crédit pourra être demandé par un particulier à l'égard des coûts de transport en commun admissibles du particulier, de son conjoint et de ses enfants à charge âgés de moins de 19 ans.

Cette mesure s'appliquera au coût des laissez-passer de transport en commun relatifs à une période postérieure à juin 2006.

Dividendes des grandes sociétés

Le budget confirme l'intention du gouvernement de prendre des mesures concordant avec celles annoncées le 23 novembre 2005, de façon à hausser le taux de majoration et le crédit d'impôt pour dividendes pour les dividendes admissibles. Les dividendes admissibles incluront généralement les dividendes payés après 2005 par les sociétés publiques (et d'autres sociétés qui ne sont pas des sociétés privées sous contrôle canadien) qui résident au Canada et qui sont assujetties au taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés. De plus, les sociétés privées sous contrôle canadien pourront payer des dividendes admissibles dans la mesure où leur revenu (autre que le revenu de placement) est assujéti au taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Plus précisément, dans le cas de dividendes admissibles, les actionnaires incluront 145 % du montant du dividende dans le calcul de leur revenu (soit un taux de majoration de 45 %), tandis que le crédit d'impôt pour dividendes fédéral à l'égard des dividendes admissibles représentera environ 19 % du montant majoré (ce qui correspond au taux général d'imposition du revenu des sociétés qui sera en vigueur à compter de 2010).

Crédit pour revenu de pension

À compter de 2006, le montant admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension passera de 1 000 \$ à 2 000 \$.

Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

À compter de 2007, le budget propose l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable à l'égard des frais admissibles d'un enfant âgé de moins de 16 ans à un programme d'activités physiques, jusqu'à concurrence de 500 \$. Le crédit sera calculé au taux de 15,5 % et pourra être demandé par l'un ou l'autre parent. Ce crédit ne pourra toutefois pas être réclamé à l'égard des montants pour lesquels la déduction pour frais de garde d'enfants a été demandée.

Bourse d'études et de perfectionnement

Actuellement, les premiers 3 000 \$ provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou de récompense ne sont pas imposables.

Le budget propose d'exonérer, à compter de 2006, la totalité de ces bourses.

Crédit d'impôt pour manuels scolaires

À compter de 2006, les étudiants de niveau postsecondaire pourront dorénavant compter sur un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour manuels scolaires. Ce crédit sera égal à 65 \$ pour chaque mois d'études à temps complet et de 20 \$ pour les mois d'études à temps partiel.

Gain en capital des pêcheurs

Actuellement, les allégements fiscaux accordés à la disposition de biens agricoles ne s'appliquent pas aux entreprises de pêche.

À certaines conditions, le présent budget propose d'abord d'accorder un report d'impôt lorsqu'un « bien de pêche » d'un particulier est transféré à l'enfant ou au petit-enfant du particulier. Un « bien de pêche » s'entendra d'un fond de terre, d'un bien amortissable et d'une immobilisation admissible utilisés principalement dans le cadre d'une entreprise de pêche exploitée au Canada et dans laquelle le particulier ou son conjoint, père ou mère, enfant ou petit-enfant prenait une part active de façon régulière et continue. Il pourra aussi s'agir des actions d'une société familiale de pêche ou d'une participation dans une société de personnes.

Par ailleurs, le budget rend admissible à l'exonération de 500 000 \$ les gains en capital résultant de la disposition de « biens de pêche admissibles ». Les « biens de pêche admissibles » comprendront les immeubles, les navires de pêche et les immobilisations admissibles, notamment un droit ou un intérêt dans un permis de pêche, utilisés principalement dans le cadre d'une entreprise de pêche exploitée au Canada et à laquelle le particulier ou son conjoint, père, mère, enfant ou petit-enfant prenait une part active.

Finalement, de façon analogue à la règle régissant les biens agricoles, une provision maximale de 10 ans sera accordée au pêcheur à l'égard de la portion du produit de disposition qu'il n'a pas encore touchée en raison de la disposition d'un « bien de pêche ».

Déduction pour outils

Le gouvernement reconnaît que plusieurs salariés exerçant des métiers doivent fournir leurs propres outils dans le cadre de leur emploi. De ce fait, le budget propose que le coût des outils neufs admissibles, achetés à compter du 2 mai 2006, par un salarié exerçant un métier, donne droit à une déduction égale à l'excédent du coût des outils sur 1 000 \$, jusqu'à concurrence de 500 \$.

L'employeur devra attester que le salarié est tenu d'acheter de tels outils dans le cadre de son emploi.

Actions accréditives

Le gouvernement propose de rétablir les crédits d'impôts pour l'exploration minière à l'égard des ententes d'actions accréditives conclues à compter du 2 mai et avant le 1^{er} avril 2007. Le taux équivaldra à 15 % des dépenses d'exploration minière déterminées, effectuées au Canada et auxquelles la société aura renoncé en faveur des investisseurs.

Titres cotés en bourse et fonds de terre écosensibles

Actuellement, le taux d'inclusion des gains en capital découlant de dons à des organismes de bienfaisance de titre cotés en bourse et de fonds de terre écosensibles est réduit de moitié soit 25 %.

Dans le but d'encourager encore plus ces dons, le budget propose de réduire à zéro le taux d'inclusion des gains en capital pour ces dons faits à compter du 2 mai 2006.

De plus, un particulier qui fait un don de bienfaisance de titres cotés en bourse acquis en vertu d'une option d'achat d'actions accordée aux employés a droit à une déduction spéciale, faisant en sorte que l'avantage imposable relatif à l'option d'achat d'actions est inclus au taux de 25 %. Le budget propose là encore de ramener à zéro le taux d'inclusion effectif à l'égard de ces dons faits à compter du 2 mai 2006.

Prestation pour enfants handicapés

La Prestation pour enfants handicapés (PEH) représente un volet de la Prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE) et est payable à l'égard des enfants de familles à revenu faible et modeste admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Actuellement, le montant maximum de la PEH est de 2 044 \$ annuellement par enfant admissible. Ce montant est réduit graduellement et devient nul lorsque le revenu familial atteint un certain seuil, selon le nombre d'enfants.

À compter de juillet 2006, afin de bonifier la PEH le budget propose les changements suivants :

- le plafond annuel passera de 2 044 \$ à 2 300 \$;
- les seuils de revenu maximal seront augmentés; et
- les taux de réduction seront abaissés.

Dispositions administratives

De même, le budget de 2006 confirme l'adoption de mesures qui avaient été proposées dans les budgets précédents mais qui n'avaient pas été adoptées. Les principales mesures confirmées sont les suivantes :

- nouveau crédit d'impôt au titre des frais d'adoption
- adoption des recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées au sujet des critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées et des dépenses qui donnent droit à la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées
- bonification de la liste des dépenses qui donnent droit au crédit d'impôt pour frais médicaux et précision sur les règles d'admissibilité des dépenses de construction et de rénovation domiciliaire
- majoration du montant des dépenses liées à une invalidité et des frais médicaux dont le remboursement peut être demandé par un aidant naturel.

MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES

Mesures décrites à la section Desjardins–Entreprise

Les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des entreprises :

- réduction du taux d'impôt des sociétés
- augmentation du plafond des affaires
- élimination de la surtaxe des sociétés
- taux réduit d'imposition des sociétés
- élimination de l'impôt fédéral sur le capital

Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis

Un nouveau crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis est instauré. Les employeurs admissibles auront droit à un crédit d'impôt non remboursable correspondant à 10 % des traitements et salaires versés aux apprentis qualifiés à compter du 2 mai 2006. Le montant maximum annuel du crédit est de 2 000 \$ par apprenti.

Déduction pour amortissement au titre des outils

Actuellement, les outils qui coûtent moins de 200 \$ donnent droit à une déduction pour amortissement de 100 % (catégorie 12). Les outils qui coûtent plus de 200 \$ donnent droit à une déduction pour amortissement de 20 % (catégorie 8).

Le budget propose que le montant donnant droit au taux d'amortissement de 100 % soit augmenté de 200 \$ à 500 \$ pour les outils achetés à compter du 2 mai 2006.

Il en est de même pour le coût des ustensiles de cuisine et des instruments médicaux ou dentaires.

Report des pertes autre qu'en capital et des crédits d'impôt à l'investissement

La période de report prospectif des pertes autres qu'en capital sera augmentée de dix à vingt ans, et ce, pour tous les contribuables.

De même, la période de report prospectif des crédits d'impôt à l'investissement sera d'augmenté de dix à vingt ans.

Dividendes de coopératives agricoles

Le présent budget reprend les mesures annoncées précédemment relativement au report de l'impôt sur certains dividendes payés après 2005 par des coopératives agricoles.

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Budget fédéral 2006

Le 2 mai 2006

Analyse du budget du Canada 2006

**Un budget calqué sur les engagements électoraux
des conservateurs**



Gilles Soucy
Vice-président et économiste en chef
Benoit P. Durocher
Économiste

François Dupuis
Directeur, chef économiste adjoint et stratège
Francis Généreux
Économiste

(418) 835-2450
1 866 835-8444 poste 2450

Un budget calqué sur les engagements électoraux des conservateurs

Faits saillants

Ce premier budget du gouvernement conservateur de M. Harper et du ministre des Finances, M. Flaherty, présente une nouvelle façon d'intervenir du gouvernement fédéral par rapport aux administrations précédentes. Tout en cherchant à plaire à un large éventail de la population canadienne, ce budget est également fidèle aux engagements qu'avait pris le Parti Conservateur lors de la dernière campagne électorale. Ainsi, on y retrouve de nombreuses mesures de réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers. C'est aussi un budget ambitieux avec plus de 35 G\$ de nouvelles initiatives sur deux ans. À l'instar des budgets présentés par les libéraux, il vise l'équilibre budgétaire et l'abaissement de la dette du gouvernement. De surcroît, il met la table pour lancer un dialogue avec les provinces, accompagné de mesures immédiates en vue de rétablir le déséquilibre fiscal.

- Le budget propose pour près de 20 G\$ d'allègements fiscaux pour les particuliers sur deux ans, y compris une réduction de un point de pourcentage de la taxe sur les produits et services. Toutefois, par rapport au taux actuellement en vigueur de 15 %, le premier palier d'imposition passera à 15,5 % en juillet prochain.
- Afin de stimuler l'emploi, la croissance et la compétitivité, le gouvernement conservateur propose plusieurs initiatives de réduction de la fiscalité des entreprises.
- Le gouvernement fédéral établit une démarche précise afin de corriger le déséquilibre fiscal au Canada.
- Le budget prévoit affecter un montant de 8 G\$ pour 2005-2006 à la réduction de la dette et de 3 G\$ au cours des prochains exercices. Le ratio de la dette sur le PIB devrait passer de 38,3 %, en 2004-2005 à 31,7 %, en 2007-2008.
- Le plan budgétaire repose sur des hypothèses économiques réalistes et prudentes. Toutefois, le ministre Flaherty laisse tomber la réserve pour éventualités et la réserve de prudence économique.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

| En milliards de \$ | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006p | 2006-2007p | 2007-2008p |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Opérations budgétaires: | | | | | |
| Revenus budgétaires | 198,9 | 211,9 | 220,9 | 227,1 | 235,8 |
| - Variation (%) | 4,4 | 6,6 | 4,2 | 2,8 | 3,8 |
| Dépenses de programmes | -154,2 | -176,3 | -179,2 | -188,8 | -196,5 |
| - Variation (%) | 5,5 | 14,4 | 1,6 | 5,4 | 4,1 |
| Solde de fonctionnement | 44,7 | 35,6 | 41,7 | 38,3 | 39,3 |
| Frais de la dette publique | -35,8 | -34,1 | -33,7 | -34,8 | -34,8 |
| - Variation (%) | -4,0 | -4,6 | -1,2 | 3,3 | 0,0 |
| Réduction de la dette prévue | -- | -1,5 | -8,0 | -3,0 | -3,0 |
| Solde budgétaire (excédent restant) | 8,9 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 1,4 |
| Opérations non-budgétaires | -2,6 | 3,3 | -2,7 | -6,0 | 1,7 |
| Ressource ou besoins financiers | 6,2 | 4,8 | 5,3 | -3,0 | 4,7 |
| Ratio des dépenses de programmes sur le PIB (%) | 12,7 | 13,7 | 13,1 | 13,0 | 13,0 |
| Ratio du solde budgétaire sur le PIB (%) | 0,7 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Ratio des frais de la dette sur les revenus budgétaires (%) | 18,0 | 16,1 | 15,3 | 15,3 | 14,8 |
| Dette représentant les déficits accumulés | 495,9 | 494,4 | 486,4 | 483,4 | 480,4 |
| Ratio dette sur PIB (%) | 40,8 | 38,3 | 35,5 | 33,3 | 31,7 |

p : prévisions

Source : Ministère des Finances du Canada

Analyse du budget

La tradition de prudence se poursuit

Le budget d'aujourd'hui témoigne une fois de plus à quel point le gouvernement fédéral dispose d'une grande marge de manoeuvre financière. Une croissance économique plus robuste que prévu, des profits des entreprises élevés et un essor des revenus provenant des taxes sur le carburant ont généré des revenus budgétaires plus élevés qu'anticipé. Ainsi, même en tenant compte des nouvelles initiatives annoncées aujourd'hui, le ministère des Finances prévoit un surplus d'environ 8 G\$ pour l'exercice budgétaire qui s'est terminé le 31 mars dernier. Si les résultats finaux, publiés à l'automne prochain, sont analogues à ces prévisions, la dette du gouvernement fédéral serait abaissée de 8 G\$ en 2005-2006.

De façon générale, le premier budget du gouvernement conservateur poursuit la tradition de prudence adoptée par les libéraux au cours des dernières années. Les hypothèses économiques utilisées dans l'élaboration de ce budget sont réalistes, quoique les prévisions concernant la croissance du PIB nominal sont un peu plus faibles que les nôtres et que les taux d'intérêt prévus en 2006 et 2007 sont légèrement plus élevés que nos prévisions. Ainsi, le scénario du ministère des Finances sous-estime probablement les revenus budgétaires et surestime les coûts reliés à la dette, ce qui témoigne d'une certaine prudence de la part du ministre Flaherty.

Même si les perspectives concernant l'économie canadienne sont relativement bonnes, il ne faut également pas perdre de vue que certains risques sont toujours présents et, par conséquent, nous ne sommes pas totalement à l'abri d'un revers de la conjoncture. La présence de déséquilibres mondiaux, l'incertitude liée au marché immobilier américain, la forte appréciation du dollar et la hausse des coûts de l'énergie et des prix des autres matières premières sont autant de facteurs qui pourraient amener un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et canadienne en 2006 et 2007.

Prévisions économiques et financières

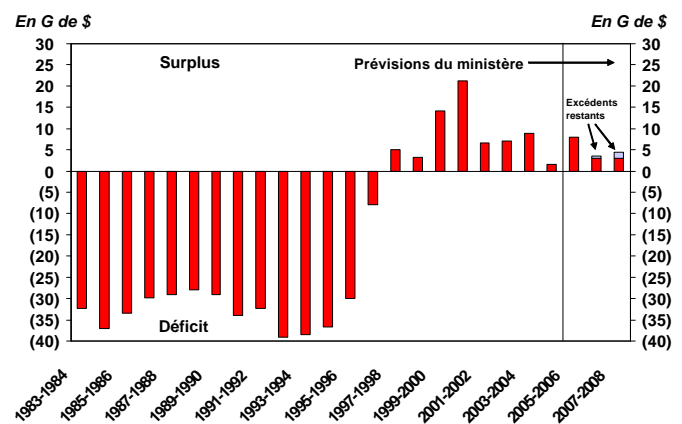
| | 2005 | Prévisions 2006 | | Prévisions 2007 | |
|-------------------------------------|------|-----------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| | | Budget | Mouvement Desjardins | Budget | Mouvement Desjardins |
| PIB Canada nominal (%) | 6,1 | 6,0 | 6,3 | 4,6 | 5,1 |
| PIB Canada réel (%) | 2,9 | 3,0 | 3,0 | 2,7 | 2,8 |
| Déflateur du PIB Canada (%) | 3,2 | 3,0 | 3,2 | 1,9 | 2,2 |
| Bons du Trésor canadiens 3 mois (%) | 2,70 | 4,00 | 3,90 | 4,10 | 3,60 |
| Obligations canadiennes 10 ans (%) | 4,10 | 4,40 | 4,20 | 4,50 | 4,10 |
| Taux de chômage (%) | 6,8 | 6,6 | 6,6 | 6,6 | 6,6 |

Note : pour l'ensemble des indicateurs, les données indiquent des moyennes annuelles.

Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Après une augmentation de 14,4 % en 2004-2005 en raison, surtout, d'une majoration des transferts aux provinces, et d'une croissance de seulement 1,6 % en 2005-2006, les dépenses de programmes devraient maintenant suivre une progression plus conforme à celle de l'économie, soit de 5,4 % en 2006-2007 et de 4,1 % en 2007-2008. Du côté des revenus budgétaires, les nombreuses initiatives présentes dans ce budget (comme la réduction de la TPS, par exemple) devraient freiner leur progression de sorte que le ministère prévoit une croissance significativement plus faible que celle de l'économie.

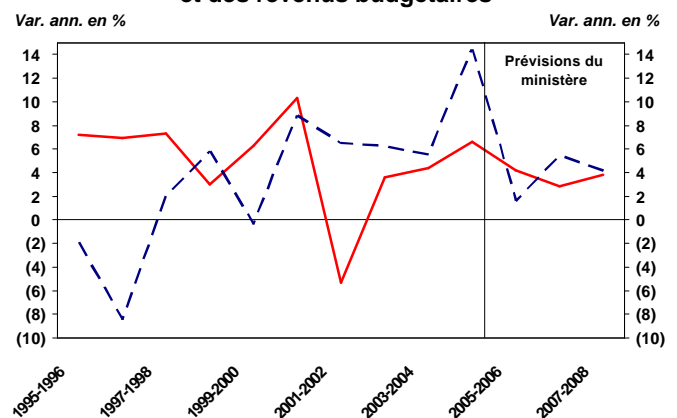
Solde budgétaire



Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

En ce qui concerne les frais du service de la dette, la hausse prévue des taux d'intérêt, selon le plan budgétaire, devrait se traduire par une légère augmentation en 2006-2007 et en 2007-2008. Rappelons que les frais de la dette publique ont diminué de façon marquée depuis plusieurs années sous l'effet combiné de la diminution des taux d'intérêt et du remboursement graduel de la dette fédérale. Malgré tout, le ratio des frais de la dette sur les revenus budgétaires devrait continuer à diminuer et se situer à 14,8 % en 2007-2008, comparativement à un sommet de 35,2 % en 1995-1996.

Croissance des dépenses de programmes et des revenus budgétaires



Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Il est également à noter que le ministre Flaherty remplace la réserve pour éventualités instaurée par les libéraux par une réduction annoncée de la dette fédérale. L'ampleur de ce remboursement anticipé est cependant identique à l'ancienne réserve pour éventualités des libéraux, soit de 3 G\$ par année, de sorte qu'en bout de ligne ces deux façons de faire sont similaires et répondent pour ainsi dire au même objectif. Contrairement aux libéraux, le gouvernement conservateur laisse cependant de côté la réserve de prudence économique. Cette mesure est toutefois moins nécessaire puisque les projections du ministre Flaherty ne sont plus que pour deux exercices budgétaires, comparativement à cinq du temps des libéraux.

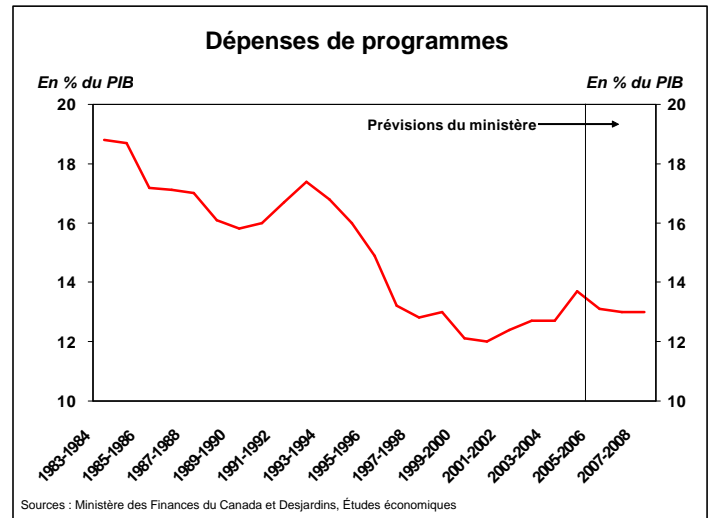
Un éventail de nouvelles mesures ciblant tant les entreprises que les particuliers

La plupart des nouvelles mesures présentées par le ministre des Finances sont fidèles aux engagements électoraux de M. Harper et du Parti Conservateur. On y dénote donc très peu de véritables surprises et la majorité des mesures visent à alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.

Du côté des particuliers, la taxe sur les produits et services (TPS) sera, comme promis, diminuée de 7 % à 6 % et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006. D'ici 2007-2008, cette mesure coûtera 8,7 G\$ au gouvernement fédéral. Le ministre Flaherty s'est aussi engagé à créer un nouveau crédit d'impôt pour l'emploi de 500 \$ à partir du 1^{er} juillet 2006 et de 1 000 \$ dès le 1^{er} janvier 2007. Toutefois, il finance une partie de ces mesures en ramenant, à partir de juillet, à 15,5 % le taux d'imposition le plus bas. Rappelons que celui-ci avait été diminué à 15 % par les libéraux pour 2005 et 2006 lors de la Mise à jour budgétaire de l'automne 2005. Le nouveau gouvernement revient aussi sur une partie de la hausse du montant personnel de base préalablement annoncé par le ministre Goodale : après avoir augmenté considérablement en janvier, ce montant sera réduit de 400 \$ à compter du 1^{er} juillet. D'autres mesures plus modestes et plus ciblées sont également présentées dans ce budget, notamment pour les pensionnés, les étudiants et les utilisateurs du transport en commun.

Le budget instaure la Prestation universelle pour la garde d'enfants qui fournira, à compter du 1^{er} juillet 2006, 100 \$ par mois à toutes les familles pour chaque enfant de moins de 6 ans. Sur deux ans, le coût de cette mesure est de 3,7 G\$. Le gouvernement réserve également 250 M\$ pour créer des places en garderie.

Concernant les entreprises, le budget déposé par le ministre Flaherty cherche résolument à augmenter leur compétitivité en réduisant significativement leur fardeau fiscal. Ainsi, le taux général d'imposition du revenu des sociétés passera de 21 %



à 19 % d'ici 2010. Alors qu'il était déjà prévu que la surtaxe des sociétés soit éliminée en 2008 pour les petites et moyennes entreprises, elle sera également abolie pour l'ensemble des sociétés. L'impôt fédéral sur le capital sera aussi supprimé, mais deux ans plus tôt que ce qui avait été annoncé par l'ancien gouvernement, soit rétroactivement au 1^{er} janvier 2006. Des mesures plus spécifiques s'adressent également aux petites entreprises, comme l'augmentation de 100 000 \$ du montant de bénéfices admissibles au taux réduit d'imposition et la réduction du taux d'imposition. De plus, les conservateurs ont reconduit la mesure libérale visant à éliminer la double imposition des dividendes des grandes sociétés. Des programmes d'aide et des crédits d'impôt portant sur des secteurs économiques spécifiques sont aussi proposés.

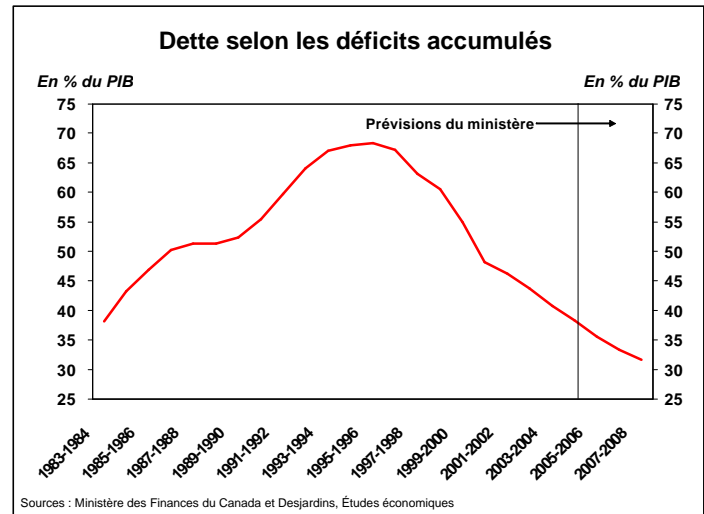
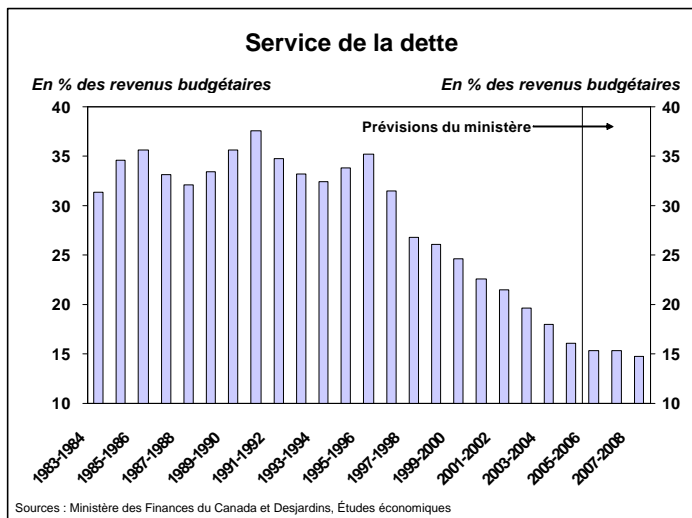
La sécurité intérieure et le renforcement du rôle du Canada dans le monde sont des préoccupations majeures du nouveau gouvernement. Il consacre 2,6 G\$ supplémentaires sur deux ans à ces dossiers, notamment pour des embauches à la GRC, pour sécuriser les frontières et pour se préparer en cas de pandémie. Plus de 5 G\$ sur cinq ans seront alloués aux Forces canadiennes.

Alors que les gouvernements Chrétien et Martin en niaient l'existence, le déséquilibre fiscal est un enjeu bien réel pour l'administration actuelle. Celle-ci signale dans les documents budgétaires qu'elle veut apporter une solution globale à ce défi. Le gouvernement Harper s'engage également à prendre des mesures immédiates à ce sujet. À court terme, le ministre des Finances versera 3,3 G\$ aux provinces et aux territoires par le biais de cinq fiducies associées à des besoins urgents spécifiques : enseignement postsecondaire (1 000 M\$), transport en commun (900 M\$), logement abordable (800 M\$), logement abordable dans le Nord (300 M\$) et logement des autochtones vivant hors réserve (300 M\$). De ces montants, le Québec devrait retirer environ 671 M\$. Le gouvernement fédéral

s'engage aussi à verser 255,4 M\$ de plus à certaines provinces concernant la péréquation de 2006-2007 (dont 185 M\$ pour le Québec). De façon plus générale, le gouvernement Harper veut, au cours de la prochaine année, prendre d'autres mesures avec les provinces afin d'amener de nouvelles approches pour l'affectation des excédents budgétaires fédéraux, pour renouveler le programme de péréquation, pour apporter une aide à long terme à l'enseignement postsecondaire et à la formation et pour assurer un financement aux programmes d'infrastructure.

Impacts pour les marchés financiers

Compte tenu que l'équilibre financier est maintenu par le budget du nouveau gouvernement et que le ministre des Finances s'attaquera à la dette à coup de 3 G\$ par année, les marchés financiers devraient être satisfaits de ce premier



budget conservateur. Le Canada devrait donc continuer à faire bonne figure par rapport aux autres principales économies concernant l'ensemble de sa situation financière.

Les investisseurs apprécieront aussi qu'un bon nombre des nouvelles mesures s'attaquent au fardeau fiscal des entreprises et qu'en même temps, la croissance des dépenses de programmes est limitée. Compte tenu qu'un des risques les plus importants qui pèse sur l'économie canadienne est la forte appréciation du dollar canadien, les mesures touchant la croissance de la compétitivité des entreprises d'ici seront bien reçues. L'application de la mesure déjà annoncée par le gouvernement précédent concernant l'élimination de la double imposition des dividendes des grandes sociétés devrait également plaire aux détenteurs d'actions d'entreprises canadiennes.

Impacts de la réduction de la TPS

- La réduction de 7 % à 6 % de la taxe sur les produits et services (TPS) entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Selon les règles transitoires, si un achat est effectué d'ici le 30 juin, le taux de 7 % continuera de s'appliquer si la taxe est payée ou devient payable avant le 1^{er} juillet.
- Le ministère des Finances estime le coût de cette mesure à 3,5 G\$ pour l'exercice budgétaire 2006-2007, alors que la réduction de la TPS n'entrera en vigueur qu'au quatrième mois du présent exercice et à 5,2 G\$ pour l'exercice 2007-2008.
- Puisque les montants assujettis à la taxe de vente du Québec incluent les paiements de la TPS, la réduction à 6 % de cette dernière devrait entraîner un manque à gagner d'environ 100 M\$ par année pour le gouvernement du Québec. Le gouvernement Charest pourrait toutefois décider de récupérer une partie de l'espace fiscal libéré par le fédéral en ajustant sa propre taxe de vente. Ainsi, une hausse de 1 % de la TVQ ajouterait environ 1,5 G\$ par année aux revenus budgétaires du Québec. Une solution intermédiaire, avec une augmentation de 0,5 % de la TVQ, engendrerait un accroissement d'un peu plus de 600 M\$ par année des revenus fiscaux du Québec.
- Selon les estimations de Statistique Canada, la diminution de 1 % de la TPS devrait abaisser l'indice des prix à la consommation de 0,6 % en juillet prochain. Ainsi, le taux annuel d'inflation globale pourrait descendre temporairement sous la barre des 2 %, soit la cible médiane de la Banque du Canada. Cette baisse du taux annuel d'inflation globale devrait toutefois être limitée par l'augmentation des prix de l'énergie observée au cours des derniers mois.

Conclusion : un budget qui plaira à l'électorat canadien

En résumé, le premier budget du gouvernement Harper respecte les grandes orientations des conservateurs avec une panoplie de nouvelles mesures et initiatives affectant tant les particuliers que les entreprises. Il est donc évident que les conservateurs cherchent avec ce budget à accentuer leur appui au sein de l'électorat canadien, particulièrement au Québec.

On peut cependant se questionner sur la pertinence économique de réduire la TPS. Rappelons que la plupart des économistes sont d'avis qu'une taxe à la consommation est plus efficace qu'un impôt sur les revenus. Non seulement l'impôt sur les revenus des Canadiens est relativement élevé, mais il est souvent considéré comme un désincitatif au travail. Un impôt élevé sur les revenus est aussi moins efficace du point de vue de la productivité et constitue, dans une certaine mesure, un frein à l'épargne, à l'investissement et à la création d'emplois.

Dans ce contexte, on ne peut que désapprouver la réduction de la TPS plutôt que de baisser l'impôt sur le revenu des particuliers. La diminution de la TPS peut également paraître inefficace lorsqu'on la compare aux autres taxes à la consommation en vigueur sur la planète. Selon les données de l'OCDE, le niveau canadien des taxes à la consommation est similaire à celui de la plupart des pays industrialisés et ce, même en considérant les taxes en vigueur dans certaines provinces. Or, l'impôt sur le revenu est plus élevé ici que dans la majorité de ces autres pays.

Au bout du compte, la plupart des Canadiennes et des Canadiens devraient malgré tout ressortir gagnants de ce premier budget conservateur. En effet, l'augmentation du premier taux d'imposition est largement contrebalancée par les bénéfices provenant de la réduction de la TPS, de l'allocation aux familles de 1 200 \$ par enfant de moins de 6 ans et du crédit aux travailleurs.

En terminant, on doit se réjouir de la volonté du gouvernement Harper d'entamer prochainement des discussions avec les provinces sur le déséquilibre fiscal. Non seulement le gouvernement Harper annonce une aide financière de 3,3 G\$ aux provinces à même les surplus de 2005-2006, mais il envisage une nouvelle approche pour allouer une partie des excédents fédéraux imprévus, une amélioration du programme de péréquation, un nouveau cadre pour le financement à long terme des infrastructures et une nouvelle approche pour le financement de la formation et de l'enseignement postsecondaire.

Taux de taxe de vente en vigueur dans certains pays

| | Administrations nationales | Provinces/localités |
|--------------------|--------------------------------|---------------------|
| Allemagne | 16% | -- |
| Australie | 10% | -- |
| Canada | 6 % (à partir de juillet 2006) | 0 à 10 % |
| Espagne | 16% | -- |
| États-Unis | -- | 0 à 7,25 % |
| France | 19,6% | -- |
| Italie | 20% | 4,50% |
| Japon | 5% | -- |
| Royaume-Uni | 17,5% | -- |

Source : OCDE, United States Congress et Desjardins, Etudes économiques